

Procès-verbal de la réunion de quartier du 24/06/2023

Quartier « Corniche & Parc »

Rues concernées : Avenue des Aulnes, Avenue du Bois d'Hennessy, Avenue du Parc, Avenue Labbé, Chaussée de La Hulpe, Petite avenue du Parc, Rue de la Corniche

PV rédigé par M^{me} Stéphanie Delcroix, 4^e Échevine (stephanie.delcroix@lahulpe.be)

En présence des membres du Collège communal : Christophe Dister (Bourgmestre), Xavier Verhaeghe (1^{er} Échevin), Josiane Franssen (2^e Échevine), Stéphanie Delcroix (4^e Échevine) et Philippe Mathys (Président du CPAS) ;

d'un représentant de l'Administration Communale : Daniel Vanderbeck (Service Travaux) ;

des représentants de la Zone de Police La Mazerine : Bruno Lefebvre (Chef de Division – La Hulpe) et Jean-Michel Delcourt (Inspecteur de quartier)

Est Excusé : Didier Vanden Brande (3^e Échevin)

Points abordés

1. Gare : projet d'une nouvelle gare des bus
2. Mobilité : suivi des problèmes liés au trafic et à la vitesse
3. État des voiries
4. Urbanisme : les projets immobiliers
5. Sécurité : vague de vols
6. Antenne de télécommunication à la gare
7. Infrabel : mur végétalisé
8. Gestion des déchets : dépôts sauvages
9. Courriel d'un riverain
10. Mise en garde : escroquerie
11. Autres demandes des citoyens

Mot du Bourgmestre :

Gare : projet d'une nouvelle gare des bus

Le Bourgmestre annonce qu'il y a un projet de rénovation/transformation de la gare des bus. À l'avenir, l'espace réservé aux bus sera distinct de l'espace accessible aux voitures et aux vélos. L'espace situé à l'arrière de l'ancienne gare/Deli Traiteur sera complètement réaménagé pour accueillir jusqu'à 5 bus, dont un double bus. L'espace situé devant le Deli Traiteur (où stationnent les bus actuellement) sera également revu pour accueillir du stationnement en épi et un parking à vélos.

Autre bonne nouvelle, la poste viendra s'installer dans la « nouvelle » gare, désormais vide.

Mobilité : suivi des problèmes liés au trafic et à la vitesse

Lors de la dernière réunion de quartier, on avait longuement parlé des problèmes de mobilité (trafic et vitesse). Les comptages promis ont été réalisés. Le Bourgmestre présente la méthodologie et les résultats.

Pour chaque tronçon (Corniche et Parc) deux radars ont été placés, à l'entrée et à la sortie de la rue, sur une période de 2 semaines qui incluait une semaine scolaire et une semaine de

congé scolaire. L'utilisation de deux radars permet de distinguer le trafic local et le trafic de transit. Le Bourgmestre précise qu'il y a eu une erreur technique et que l'un des compteurs n'a pas fonctionné.

Voici les résultats :

Avenue du Parc (comptage du 02/03 au 17/03, seulement à la sortie)

Il y a eu 8.162 voitures à la sortie en 14 jours ; en considérant seulement 10% de trafic pendant la nuit, ça fait une moyenne de 33 voitures/heure entre 6h00 et 22h00. En regard des normes, cela est faible. La vitesse moyenne est de 42km/h. Mais 27% des véhicules sont en infraction par rapport à la vitesse : ça, c'est beaucoup. La vitesse maximale mesurée était de 90km/h.

- ➔ Selon cette analyse, la densité de trafic n'est pas élevée à l'Avenue du Parc, mais il y a un problème de vitesse. On va procéder à des contrôles de la vitesse réguliers, sur quelques jours.

Avenue de la Corniche (comptage du 13/02/23 au 27/02/23)

Il y a eu 3411 voitures à l'entrée sur 14 jours. Selon la même méthode de calcul que pour l'Avenue du Parc, cela fait une moyenne de 14 voitures/heure entre 06h00 et 22h00. La vitesse moyenne est de 35km/h et la vitesse maximale mesurée était de 58km/h. Seulement 5% des véhicules sont en infraction ?

À la sortie, on compte 8 véhicules/heure.

- Selon cette analyse, chaque heure, il y a 6 voitures en circulation locale pour 8 voitures en transit.

Avenue du Parc, on va installer un nouveau radar plus en bas, réglé sur 30km/h, dans la descente. Le Bourgmestre rappelle qu'il y a des données techniques à respecter pour l'installation des radars, notamment la pente de la rue et la distance entre 2 dispositifs.

Observations des riverains :

- Le trafic est vraiment concentré entre 07h00 et 09h00 du matin et entre 17h00 et 19h00. Le Bourgmestre indique que les chiffres issus des comptages montrent effectivement une augmentation du trafic, mais pas qu'il ne s'agit pas d'un grand écart non plus.
- Il y a une réflexion à avoir en amont, par rapport au fonctionnement des GPS qui donnent l'itinéraire par l'avenue du Parc pour rejoindre l'autoroute. Il faudrait informer de la présence d'un radar fixe dans la rue (via panneaux routiers + toute-boîte passage zone 30 et radar).
- Des riverains demandent de placer un casse-vitesse. Le Bourgmestre rappelle que l'inconvénient du casse-vitesse est double : il génère à la fois du bruit et des vibrations à chaque passage d'un véhicule. Le Bourgmestre indique que la commune va d'abord installer la zone 30 et le nouveau radar, et voir les résultats obtenus avant d'installer un casse-vitesse.
- Avenue de la Corniche, on pourrait aussi installer un dispositif informatif de la vitesse et du montant d'amende encouru, pour conscientiser les conducteurs.
- Lors de la rénovation du pont au-dessus du chemin de fer, l'étude d'incidence préconisait l'installation d'un radar pour éviter que cette voirie (N253) devienne une

piste de course. Le Bourgmestre explique que la voirie est régionale : la commune ne peut donc pas y intervenir.

- Des riverains émettent aussi le souhait d'y voir un aménagement cyclable. À nouveau, la voirie (N253) étant régionale, cet aménagement dépend de la Région wallonne. La commune peut suggérer, mais elle ne peut rien imposer.
- ➔ La commune va contacter la Région pour lui rappeler cette demande de sécurisation et d'aménagement. C'est le même problème.
- Un riverain indique que la construction des différents projets induira une augmentation du trafic. C'est vrai, mais le Bourgmestre précise que l'essentiel du trafic à La Hulpe est un trafic de transit.

État des voiries

Avenue de la Corniche, à l'entrée, il y a une plaque mal ancrée qui bouge et fait du bruit à chaque passage d'un véhicule. Une riveraine en est réveillée la nuit. La commune va refixer la plaque et vérifier l'ancrage des autres plaques de la rue.

Avenue du Parc, le revêtement est fortement endommagé. Un riverain demande s'il est possible de remettre une couche de bitume ? Le Service Travaux a un plan de réfection des routes (re bitumage/ré-asphaltage) annuel. Chaque année, le service Travaux fait le tour des 55 km de voiries et établit des priorités. Monsieur Vanderbeck va intégrer cette demande dans le plan.

Urbanisme – les projets immobiliers

Monsieur Xavier Verhaeghe, Échevin de l'Urbanisme, prend la parole pour donner un mot d'explication concernant cette matière et ses enjeux, notamment en regard des différentes demandes de permis d'urbanisme/d'urbanisation qui sont actuellement sur la table du Collège communal et qui concernent des gros projets immobilier.

Ces dernières années, l'urbanisme est devenu une matière de plus en plus juridique. Des citoyens nous reprochent de tout accepter. Est-ce que le Collège accepte tout ? Non. Il y a des projets qui ont démarré dans les années 90, 2000. Cela signifie que les demandeurs ont des projets et que régulièrement, il remettent ces projets sur la table. La commune est obligée de les instruire.

Alors qu'avant la commune pouvait instruire les dossiers « à son aise », elle a désormais un délai de 115 jours à l'issue duquel une décision doit être prise. Au-delà de ce délai, le demandeur (en cas de non réponse ou de réponse négative) peut introduire un recours auprès de la Région wallonne. Le risque est que la Région wallonne octroie le permis quelle que soit l'envergure de la demande et son impact pour notre commune.

Le travail du Collège est donc de faire évoluer le projet pendant le délai de 115 jours afin qu'il prenne une forme la plus acceptable et la moins impactante possible, en cas d'octroi d'office par la Région.

Exemple 1 : le projet dit « Aténor » ou « Berges de l'Argentine ».

La Région a octroyé le permis voirie. La commune est allée au Conseil d'État contre cette décision. L'ouverture de voirie a été annulée. Le demandeur a donc réintroduit une nouvelle demande de permis, sensiblement identique à la précédente, que la commune doit à nouveau instruire.

Autre interrogation : que fait-on des remarques des voisins dans le cadre des enquêtes publiques pour les projets de rénovation/construction de maisons unifamiliales ?

Exemple 2 :

Un riverain évoque le projet de réaffectation d'un entrepôt (jardinage) situé Rue François Dubois et sa rénovation en maison unifamiliale. L'Échevin explique que les demandeurs ont discuté et négocié avec le Collège, en la personne de Monsieur Xavier Verhaeghe. Ils ont soumis 4 ou 5 projets différents, avant qu'un projet, le moins impactant possible, soit soumis à enquête publique. La commune a aussi interrogé toutes les instances supra-communales telles que InBW, DNF, Service incendie, Service technique provincial (pour les aléas d'inondation), CCATM, etc. Toutes ces instances étaient favorables au projet. C'est très rare de recevoir un avis négatif de ces instances.

Le message que la commune reçoit est que le dossier est prêt pour acceptation. La commune peut alors demander des plans modifiés.

Exemple 3 :

Un citoyen s'étonne de la quantité de dérogations octroyées, alors qu'il y a des règles. Monsieur Verhaeghe explique que ces règles sont en fait des lignes de conduite, des guides, mais qu'elles ne constituent pas des règles strictes. Si elles étaient des règles strictes, ce serait beaucoup plus facile pour le Collège de refuser des demandes de permis. Ensuite, il y a parfois un intérêt à accepter l'écart : l'Échevin de l'urbanisme donne l'exemple d'un permis récemment délivré pour la construction d'une lucarne dans le cadre de la rénovation d'une habitation unifamiliale. Lors de l'enquête publique, un voisin s'est inquiété des vues que cette lucarne pouvait créer sur son terrain. La réalité dans ce cas, c'est que la lucarne constituait une dérogation, mais que l'alternative pour le demandeur était de rehausser la maison d'un étage complet, avec des fenêtres de tous les côtés, et cela sans créer aucun écart. Après en avoir parlé avec le voisin inquiet, il semblait que cette alternative d'un étage complet était moins souhaitable pour lui que la proposition d'une lucarne en dérogation. Donc le Collège a octroyé le permis pour la lucarne.

La stratégie du Collège est donc d'octroyer les permis lorsque le projet a évolué vers une version raisonnable, acceptable ou en tout cas la moins impactante possible. Des permis sont aussi octroyés avec des dérogations pour s'adapter aux particularités de chaque quartier, de chaque projet et de son environnement.

Enfin, le Bourgmestre précise que la vision de la Région wallonne est très différente de celle de la commune. La Région vient de présenter son nouveau Schéma de Développement Territorial où elle définit des centralités qui doivent être densifiées. La densification proposée pour la commune de La Hulpe n'est pas acceptable.

Un citoyen revient sur l'urbanisation du quartier Parc-Corniche, il constate que celui-ci a subi une énorme mutation en raison de la division des parcelles, des constructions/rénovations, de l'installation de nombreuses jeunes familles. Il regrette que cette nouvelle génération ne soit pas représentée pendant la réunion de quartier.

Sécurité : vague de vols

Un citoyen s'inquiète de ce que le quartier subit des vagues de vols : il indique qu'en 2023, on a compté 7 ou 8 vols sur un temps très court.

Monsieur Lefebvre répond, chiffres à l'appui : en 2022, on a compté 78 vols et tentatives de vol sur la Zone de Police La Mazerine (La Hulpe, Lasne, Rixensart), dont 7 vols et tentatives à La Hulpe et 1 dans le quartier Parc-Corniche. La Zone de Police est occupée de relancer les PLP (plan local de prévention), un réseau d'information au sein des quartiers, en contact direct avec la police locale. Si un citoyen du quartier souhaite s'engager dans un PLP, il peut prendre contact avec Monsieur Lefebvre ou se signaler auprès de la Zone de Police La Mazerine (02/651.11.11). Monsieur Lefebvre précise qu'il y a aussi des agents spécialisés au sein d'un Service Prévention Vols : ces agents peuvent venir chez vous pour donner des pistes de sécurisation de votre maison.

Enfin, la Zone de Police propose un service de patrouille à la demande qui permet de surveiller les maisons dont les occupants sont momentanément absents (par exemple, pendant les vacances). La réservation de ce service peut se faire en ligne ou par téléphone, ou bien sur place au Commissariat de Lasne.

Monsieur Lefebvre rappelle que les citoyens qui installent une alarme ont l'obligation de la déclarer sur le site web Declaration-camera.be. En cas de déclenchement intempestif d'une alarme, il faut appeler la police (112).

➔ On propose qu'un article soit publié sur ces questions de prévention (PLP et services aux citoyens) dans le prochain bulletin communal et sur la page FB de la commune.

Un citoyen s'inquiétait de l'impact de la mesure d'extinction de l'éclairage entre minuit et 05h00 sur la sécurité du quartier. Les chiffres communiqués pour le 1^{er} trimestre sont rassurants : la police ne constate pas une augmentation des infractions (notamment les cambriolages).

Concernant la circulation (voitures, mais aussi piétons et cyclistes), la mesure semble dangereuse. La commune a un plan de rénovation de son éclairage, déjà bien entamé : lorsque tous les luminaires seront en LED, il sera possible de moduler l'éclairage et de différencier plus précisément les quartiers. Il sera par exemple possible de maintenir les voiries principales éclairées et de réduire l'intensité ou de couper l'éclairage dans les quartiers. Cela requiert aussi des adaptations par Ores dans les cabines. C'est vrai que l'éclairage des voiries contribue au sentiment de sécurité.

Antenne télécommunication près de la gare

Une citoyenne évoque une pétition datée d'environ 20 ans pour supprimer cette antenne. Cela pose 2 problèmes : la couverture réseau est déjà lamentable à La Hulpe. Les personnes clientes de Proximus en savent déjà quelque chose. La suppression de cette antenne aggraverait encore la situation, puisque tous les opérateurs seraient touchés. En outre, elle est importante pour les télécommunications d'Infrabel.

Proximus a proposé de placer une antenne sur le clocher de l'église, ce qui est impensable et ne résoudrait pas le problème dans le quartier Parc/Corniche. Une autre solution serait de multiplier les antennes et de les placer plus proches les unes des autres.

La commune est en contact avec Proximus pour trouver des solutions, mais c'est compliqué.

Infrabel – mur végétalisé

Lors de la rénovation du pont, il était question de végétaliser le mur de part et d'autre des voies de chemin de fer, notamment pour limiter les nuisances sonores. À ce jour, le mur est toujours bétonné et une citoyenne indique qu'elle subit les nuisances sonores.

La commune va faire remonter la demande vers Infrabel.

Gestion des déchets – Dépôts sauvages

Un citoyen indique que :

- Il faudrait demander à la SNCB d'enlever les déchets autour des bulles à verres entre la gare et l'école Les Lutins. Monsieur Vanderbeck indique que la parcelle appartient à Infrabel, et que la commune est seulement autorisée à y installer des bulles à verres dans le cadre d'une convention. Les ouvriers communaux nettoient régulièrement la zone.
- Il faut ôter les dépôts sauvages et verbaliser/sanctionner les contrevenants.
- Il faut communiquer dans le bulletin communal à propos des sanctions infligées (montant des amendes, nombres de personnes verbalisées/sanctionnées).

Le Bourgmestre, qui est aussi le Président de l'INBW, indique que la problématique ne concerne pas que La Hulpe. L'INBW travaille pour régler ce type de situation, mais c'est difficile de contrer l'incivisme.

Il indique que les citoyens la hulpois peuvent se rendre dans tous les Recyparcs du Brabant wallon. Le plus proche est celui de Genval. Ce Recyparc est amené à déménager dans un futur proche. Au sein des Recyparcs, l'INBW est occupée d'analyser le respect des procédures et les flux de véhicules et des déchets. À terme, l'INBW envisage de contrôler davantage les professionnels qui accèdent au Recyparcs, de revoir les modalités d'accès aux Recyparcs et leur financement.

Courriel d'un riverain

Un riverain s'inquiète par e-mail concernant différents sujets :

- Le coût de gestion des Recyparcs et le respect des procédures par les membres du personnel et par les utilisateurs des Recyparcs. Voir ci-dessus « Gestion des déchets ».
- La prolongation de la mesure d'extinction de l'éclairage public entre minuit et 05h00 du matin. Voir ci-dessus « Sécurité : vague de vols ».
- La difficulté de s'engager sur la N253 lorsque l'on sort des quartiers voisins (Avenue du Bois d'Hennessy, Avenue du Parc, Rue de la Corniche, Avenue du Parc). La voirie est régionale. Voir ci-dessus « Mobilité : suivi des problèmes liés au trafic et à la vitesse ».
- La circulation rendue difficile par les haies non taillées. Madame Delcroix, Échevine de l'Environnement, relaira ce point auprès du Service Cadre de Vie.
- La propreté des installations (vestiaires et lieux de passage) de la piscine communale. Le Bourgmestre indique que la Centre Sportif travaille avec une agence de nettoyage professionnelle qui vient chaque matin, sauf le dimanche. Chaque jour, un nettoyage de repassage est fait par les étudiants employés du Centre Sportif. Le contrat de nettoyage prendra fin le 31/08/2023 et c'est la commune qui va reprendre en interne l'ensemble des prestations de nettoyage.

Mise en garde : escroquerie

L'Inspecteur de quartier, Monsieur Delcourt, informe que la police est de plus en plus souvent sollicitée par des victimes d'escroqueries ou de tentatives d'escroquerie. Il n'a pas le temps

de détailler chaque type d'escroquerie, mais il invite les citoyens à le contacter (02/651.11.11 ou ZP.LaMazerine.Accueil@police.belgium.eu) au moindre de doute.

Pour rappel :

- Rien n'est gratuit ! Méfiez-vous des promesses d'argent !
- Pour gagner à la loterie ou à un concours, il faut avoir joué.
- Vous ne devez jamais communiquer vos données bancaires ou vos mots de passe/codes, ni verser de l'argent sur un compte inconnu.

Autres demandes des citoyens

- 1) Sécuriser davantage le passage pour piétons situé au niveau de l'entrée du parking des bus.
- 2) Créer un aménagement pour les cyclistes entre le rond-point de la Place Favresse et la Flandre sur la chaussée de Bruxelles. Voir ci-dessus « Mobilité ».
- 3) Placer l'Avenue du Bois d'Hennessy en zone 30 (sous le panneau zone bleue).
- 4) Entretenir le sentier qui relie l'Avenue du Bois d'Hennessy à la rue François Dubois, car on ne passe presque plus.
- 5) Verbaliser davantage les conducteurs qui se garent sur le trottoir Avenue de la Corniche.
- 6) Assurer un meilleur contrôle des horaires à respecter pour les nuisances sonores (pelouse, souffleuse, entrepreneurs). La commune va faire un toute-boite dans le quartier pour rappeler les horaires et la réglementation, et expliquer comment dénoncer les comportements non-respectueux de cette réglementation (qui appeler le week-end ; en soirée ; à l'aube).